

Réf : DCM/2016/n° 79/7.1/08-11/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 27-10-2016
Date de l'affichage : 02-11-2016

OBJET :

**TARIFS DES COTISATIONS
OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : Noémie Claudel

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

Le HUIT NOVEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Mauméjean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

Philippe CATHALA à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Nathalie THEODOSE, Jean-Claude BASCHIOU à Jean-Claude CAMPOS, Sabine ROUS à Véronique BONVICINI, Guillaume BER à Rachida BOUTEILLER

Absents : Amandine JACINTO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : Arnaud FOUREL

Les cotisations de l'office de tourisme pour 2017 vont désormais inclure des services supplémentaires qu'il convient de tarifier car ils nécessitent du temps et de l'investissement des conseillères en séjour.

Outre les prestations de base proposées : Insertion sur les éditions papier, page dédiée sur le site Internet, diffusion des manifestations sur Newsletter et affichage numérique, mise à disposition des flyers en libre-service, diffusion sur les salons, accompagnement sur la qualification, actions de promotion communes, visites du personnel de l'OT pour une meilleure promotion de l'activité et pour les hébergeurs, mise à disposition d'un module de disponibilités en ligne avec accès propre ; Les services supplémentaires en 2017 incluraient des ateliers conseils Pro (en partenariat avec l'ADRT et Sud De France (formation de qualification des conseillères en séjour en cours), des rendez-vous privilégiés, une mise en valeur de l'activité du prestataire sur la page Facebook de l'OT et le prêt de photos de la nouvelle photothèque, offert.

Compte-tenu de ces nouvelles offres, il est porté à la connaissance du conseil municipal que le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, dans sa séance du 28 juin 2016, a proposé les tarifs de cotisations pour l'année 2017 comme suit :

- **104€** : Commerçants, taxis, prestataires en cours d'année insertion Internet + bacs, participants au Pass'Avantages
- **123€** : Locations saisonnières, chambres d'hôtes
- **194€** : Les visites, calèches, manades, prestataires pédestres et vélos, caves, agences immobilières
- **409€** : Les bateaux, safaris, restaurants, cabarets et bars, les hôtels sans restaurant
- **437€** : Les résidences de Tourisme
- **513€** : Les hôtels restaurants de moins de 15 chambres
- **714€** : Les hôtels restaurants de plus de 15 chambres et le camping

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Le conseil municipal, après débat à l'unanimité :
- adopte la proposition

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 14-11-16
- date d'affichage : 15-11-16